

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ
LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL N° 272 Rev.

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Ville hanséatique de Lübeck

Lieu : Land de Schleswig-Holstein

Etat partie : République fédérale d'Allemagne

Date : 31 Décembre 1986

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre du critère IV.

C) JUSTIFICATION

En 1983, le Bureau avait recommandé de différer la demande d'inscription de Lübeck sur la Liste du Patrimoine mondial, en raison de la perte d'authenticité résultant, dans une zone étendue de la ville, des reconstructions consécutives à la seconde guerre mondiale. Il avait été demandé à la République fédérale d'Allemagne d'étudier, en relation avec l'ICOMOS, la possibilité d'une nouvelle proposition fondée sur la délimitation précise de secteurs remarquables par la cohérence de leur tissu urbain, la bonne conservation des monuments et la densité des structures révélées par les fouilles récentes qui ont tant ajouté à notre connaissance de la cité hanséatique.

Au terme de l'étude entreprise en 1984, la nouvelle proposition d'inscription tend à se conformer aux recommandations du Bureau en excluant le quartier des affaires (presque totalement détruit par les bombardements) et en se concentrant sur trois zones : au nord et à l'est de la presqu'île, le quartier délimité par la Fischergrube, un court segment de la Breitestrasse, la Pfaffenstrasse, la Königstrasse et la Mühlenstrasse; au sud-ouest, plusieurs îlots anciens proches de la Petrikirche et de la Cathédrale, les quais de la Trave et, sur la rive gauche, la Holstentor et les greniers à sel (Salzspeicher), enfin, dans la zone centrale, le complexe monumental formé par la Place du Marche, l'Hotel de Ville et la Marienkirche.

La nouvelle proposition est satisfaisante dans sa forme, si ce n'est dans son esprit. En effet, excluant les zones entièrement reconstruites, elle inclut quelques secteurs significatifs de l'histoire de Lübeck :

Zone 1 - le site du Burgkloster, couvent dominicain construit en accomplissement du vœu prononcé lors de la bataille de Bornhöved (1227), recouvre la fondation primitive du château bâti par le Comte Adolf von Schauenburg sur

l'isthme de Buku,

- le site du Koberg conserve tout un quartier de la fin du XIII^e siècle s'organisant autour d'une place publique entourée de monuments importants : l'église Saint-Jacques et l'Hôpital du Saint-Esprit,

- les îlots compris entre la Glockengiesserstrasse et l'Aegidienstrasse conservent leur parcellaire ancien et une densité remarquable de constructions médiévales.

Zone 2 Entre les deux grandes églises qui le bornent - la Petrikerche au nord et la Cathédrale au sud- ce quartier comprend des enfilades de superbes maisons patriciennes des XV^e et XVI^e siècles. L'enclave de la rive gauche de la Trave, avec les greniers à sel et la Holstentor, renforce l'aspect monumental d'un secteur entièrement remodelé à l'apogée de la puissance de la Hanse lorsque Lübeck dominait le grand commerce du Nord de l'Europe.

Zone 3 La Marienkirche, l'Hôtel de Ville et le Marché gardent le souvenir, au coeur de la ville médiévale, d'un quartier tragiquement atteint par les bombardements dès 1942.

L'ICOMOS, constatant la conformité de la nouvelle proposition avec les souhaits exprimés en 1983 par le Bureau du Comité du Patrimoine mondial, ne peut que formuler un avis favorable à l'inscription de Lübeck sur la Liste du Patrimoine mondial.

Le **critère IV** (offrir un exemple éminent d'un type de structure illustrant une situation historique significative) s'applique en effet aux quartiers les plus authentiques d'une ville qui, mieux que toute autre, résume la puissance et le rôle historique de la Hanse.

Toutefois, l'ICOMOS souhaite attirer l'attention du Comité sur les dangers de la politique d'urbanisme menée à Lübeck depuis la guerre.

1) Si les grands axes du parcellaire ancien ont été respectés dans leur tracé, on n'a pas hésité à élargir des rues médiévales, comme la Mengstrasse, ou même à détruire des maisons historiques épargnées par la guerre (dans la Fleischhauerstrasse notamment); ailleurs des séries entières de maisons ont été reconstruites "à l'identique" (Grosse Petersgrube, Wasserfront, etc.), n'ayant conservé d'authentique que l'aspect de leurs façades donnant sur la rue ou le quai;

2) la politique de curetage (Sanierung) des quartiers anciens, si elle assure leur maintenance, modifie gravement leur composition sociale et tend à une uniformisation dans la banalité des quartiers populaires et des quartiers patriciens;

3) l'activité archéologique paraît n'être qu'une concession dérisoire aux appétits des aménageurs. Ni dans la proposition d'inscription (établie par l'Amt für Denkmalpflege), ni dans la bibliographie, il n'est fait mention des fouilles, pourtant mondialement connues, menées à Lübeck par Günther Fehring et son équipe.

L'ICOMOS estime en conséquence que l'inscription de Lübeck sur la Liste du Patrimoine mondial devrait s'accompagner de recommandations précises sur la nécessité de substituer à une politique de reconstruction que rien ne justifie plus une politique de conservation fondée sur l'étude et le respect des structures anciennes de l'habitat.

L'ICOMOS attire d'autre part l'attention sur la ville moderne de Lübeck, au-delà de la Trave et de la Wakenitz, en souhaitant que ces quartiers périphériques constituent une zone-tampon soumise à des règlements d'urbanisme précis, compatibles avec ceux de la ville historique.

ICOMOS, Avril 1987